



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

SYNDICAT
d'EAU de l'Anjou

PRÉSERVONS
NOS RESSOURCES

EDITO

Un bilan un peu avant l'heure...

C'est avec un grand plaisir et beaucoup de satisfaction que je vous présente ce rapport de l'année 2024. Certes, le mandat qui m'a été confié n'est pas terminé, et pourtant le calendrier d'édition étant ainsi fait, je ne serai plus en fonction lorsque paraîtra la prochaine édition. Aussi, cette édition 2024 résonne-t-elle comme un bilan quelque peu anticipé... et quel bilan !

Garder le cap en gage de solidité et de confiance

À travers les pages qui suivent, j'espère que vous apprécierez à quel point le Syndicat d'Eau de l'Anjou poursuit son action, à rythme soutenu, dans la droite ligne des 3 ambitions stratégiques définies avec mes collègues élus du comité syndical il y a maintenant 4 ans, soit en 2022.

Pour commencer, sur le volet de la structuration, l'internalisation d'une palette de nouvelles expertises et la consolidation du socle social avec la signature du premier accord d'entreprise marque une avancée inédite depuis la création du SEA.

Sur le front des investissements, nous continuons de mettre en œuvre les actions identifiées dans le schéma directeur de 2019, tant sur le volet réseau que sur le volet des ouvrages (château d'eau, station de surpression et usine de production tous confondus). Le démarrage en juin 2025 des travaux de construction de la nouvelle usine à Saint-Georges-sur-Loire illustre mieux que tout la constance dans l'action sur le temps long, sans virer de bord. Dans ce moment ambiant de balbutiement à l'échelle nationale, où il est difficile de voir la cohérence - singulièrement sur le sujet de la politique de l'eau - il est essentiel de voir que le maillon local tient bon la barre, et que des leviers d'action existent !

Mais bien évidemment, pas d'actions sans financements ! Et sur ce front également, la vision claire, transparente et initiée tôt d'une convergence tarifaire s'est avérée pertinente. Alors qu'elle touche quasiment à son but, en plus de créer de l'égalité sur le territoire, cette convergence permet de financer tous les investissements évoqués précédemment, avec un recours à l'emprunt parfaitement maîtrisé.

Des synergies pour avancer

Le syndicat avance, c'est certain, mais souhaite le faire avec efficience, en développant des synergies avec d'autres structures publiques. Le projet de « Village des Syndicats », site partagé entre 3 structures supra-communautaires qui verra le jour fin 2027, et l'accueil en octobre 2025 du congrès national de l'association AMORCE avec 2 autres structures en sont deux preuves tangibles.

Quand la Chambre parle...

Si quelques uns doutent encore de la pertinence de la création du Syndicat d'Eau de l'Anjou et de son action, je les invite bien volontiers à consulter la conclusion de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'audit sur la période 2018-2024, où elle souligne « *une organisation plus performante* » dotée « *d'une situation financière assurant des marges pour relever les défis identifiés* ». L'essentiel est dit, et ce sera ma conclusion.

Excellente lecture à vous !



Thierry Gallard,
Président du Syndicat
d'Eau de l'Anjou

SOMMAIRE

UN ACTEUR MAJEUR DU CYCLE DE L'EAU

- 4 Un territoire vaste
- 5 La gouvernance
- 6 Des agents engagés pour le service public de l'eau
- 7 Un budget maîtrisé et transparent
- 8 État des lieux de la Chambre Régionale des Comptes
- 9 Une année riche en événements
- 10 LinkedIn, nouveau canal de communication
- 10 La presse en a parlé
- 11 Feuille route du syndicat

GARANT D'UNE EXPLOITATION PÉRENNE ET ÉCONOMIQUEMENT SOUTENABLE

- 12 Patrimoine
- 14 Une exploitation performante
- 15 Évolution des contrats de délégation de service public
- 15 La régie
- 16 Une harmonisation du prix de l'eau plus solidaire

BÂTISSEUR SOLIDAIRE ET ENGAGÉ POUR L'AVENIR

- 18 Renforcer et sécuriser la distribution d'eau
- 19 Une politique active sur le terrain
- 21 L'accès à l'eau pour tous
- 22 La préservation de la ressource au cœur des préoccupations
- 24 Un contrôle strict pour une eau de consommation de qualité
- 25 Le syndicat en action

UN ACTEUR MAJEUR DU CYCLE DE L'EAU

UN TERRITOIRE VASTE

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), créé le 1^{er} janvier 2018, est un syndicat mixte fermé dont les statuts votés ont été déposés le 13 décembre 2017. **Il est composé de 4 communautés de communes :**

- Anjou Bleu Communauté (CCABC)
- Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)
- Anjou Loir et Sarthe (CCALS)
- Loire Layon Aubance (CCLLA).

Le SEA est compétent en matière de protection des captages, de production, de stockage et de distribution d'eau potable sur le périmètre de ces 4 communautés de communes, soit sur un tiers de la superficie du département de Maine-et-Loire. Le territoire du SEA couvre 62 communes, soit 156 000 habitants.

En 2024, le territoire du syndicat a évolué avec le départ de la commune de Saint-Sigismond, dorénavant sous la gestion d'Atlantic'Eau (44). Malgré cette évolution, le nombre d'abonnés progresse légèrement (+0,2%) portant désormais à 74 800 le nombre d'abonnés sur notre territoire.

LA GOUVERNANCE

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou est administré par un **Comité Syndical**, installé depuis le 3 juillet 2020, et composé de 18 membres titulaires désignés par les conseils communautaires des communautés de communes membres.

Le bureau

- Thierry Gallard - **Président**
- Jean-Philippe Guilleux - **1^{er} Vice-président**
- Etienne Glémot - **2^e Vice-président**
- Gilles Grimaud - **3^e Vice-président**
- David Rigaud - **4^e Vice-président**
- Yves Mary (CCABC)
- Noël Cherbonnier (CCALS)
- Arnaud Bureau (CCVHA)
- Marc Schmitter (CCLLA)



Thierry Gallard

Président

tgallard@syndicat-eau-anjou.fr



Jean-Philippe Guilleux

1^{er} Vice-président

Secteur Nord-Est

jpguilleux@syndicat-eau-anjou.fr



Étienne Glémot

2^e Vice-président

Ressources Humaines et Finances

eglemot@syndicat-eau-anjou.fr



Gilles Grimaud

3^e Vice-président,

Secteur Nord-Ouest

ggrimaud@syndicat-eau-anjou.fr



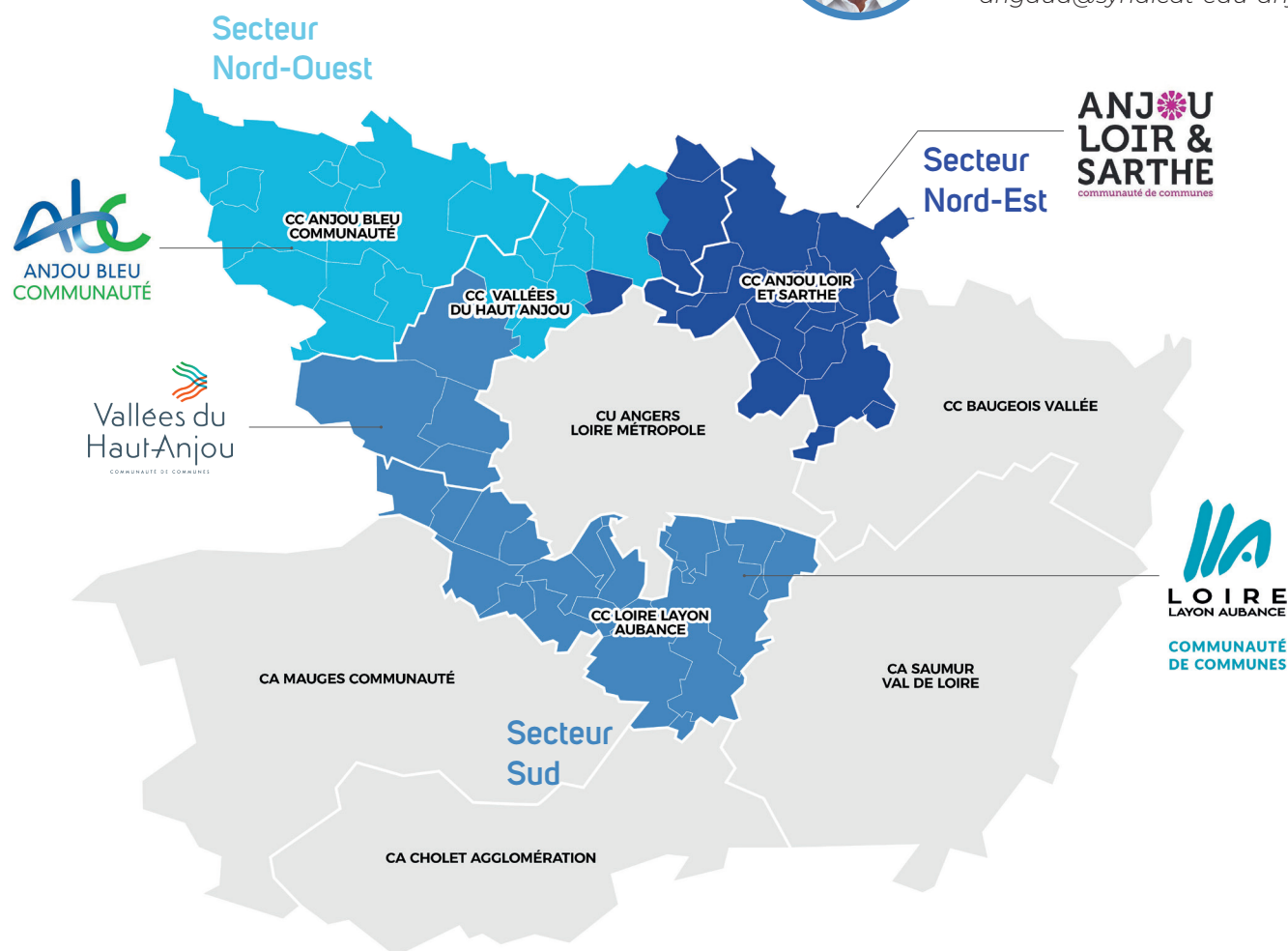
David Rigaud

4^e Vice-président

Secteur Sud

drigaud@syndicat-eau-anjou.fr

*Le Syndicat d'Eau de l'Anjou
en Maine-et-Loire*



DES AGENTS ENGAGÉS POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Des effectifs en croissance

Le syndicat poursuit sa croissance et cela se traduit directement dans les effectifs par la création de postes pérennes supplémentaires. L'objectif demeure de structurer et professionnaliser les services, en misant notamment sur des recrutements en CDI afin de conserver les compétences et capitaliser sur les équipes en place.

4 postes en CDI ont été créés sur cette année 2024. Le recours à des CDD est resté limité, avec 3 arrivées pour une durée moyenne de contrat de 10 mois.

De plus, depuis 2021, l'effort progressif pour renforcer les compétences des collaborateurs est constant notamment à travers des plans de formations réguliers.

Une stabilité relative

Malheureusement, cet effort est mis à mal par un turn-over récurrent. Le syndicat peine à conserver ses éléments et doit faire face à un niveau de départ élevé depuis plusieurs années. Ainsi, depuis sa création il y a 7 ans, seuls 5 des 14 collaborateurs présents à l'époque sont encore en poste. Depuis 2019, sur les 45 collaborateurs recrutés en CDI, 19 ont quitté la structure. L'ancienneté moyenne des équipes est ainsi de 3 ans, ce qui reste faible, même pour une structure jeune.

Cette situation entraîne des vacances régulières de postes, longues pour certaines, ce qui pénalise fortement l'activité, mais compense néanmoins l'impact financier des créations de postes sur la masse salariale.

Cela pose la question de la capacité du syndicat à fidéliser ses équipes et, dans une moindre mesure, celle de son attractivité.

Au 31 décembre 2024, le Syndicat d'Eau de l'Anjou comptait 36 agents, dont 3 postes en CDD liés à un renfort d'activité, ainsi qu'un alternant.

Un exercice de dialogue social inédit

L'année 2024 a été marquée sur le plan social par la première négociation d'un accord d'entreprise. Une vigilance toute particulière a été apportée à la transparence et à l'information régulière des équipes tout au long de l'exercice, afin que chacun se sente concerné et impliqué.

3 représentants ont été élus par les collaborateurs pour les représenter. Ils ont participé à 11 réunions de travail avec la direction, au cours des 7 mois de négociation. En tout, 5 séances de présentation et d'échanges avec les collaborateurs ont été organisées. Ce travail a abouti à la rédaction d'un règlement intérieur, d'une charte du télétravail, d'un accord collectif sur le statut social et d'un règlement d'astreintes, ces 2 derniers documents ayant été approuvés par référendum en février 2025 avec 84 % de votes favorables.

Réunion de présentation du processus d'accord d'entreprise à l'ensemble de l'équipe du syndicat.



UN BUDGET MAÎTRISÉ ET TRANSPARENT

Une politique d'investissements audacieuse

Depuis 2020, le syndicat a mis en oeuvre une stratégie d'investissements pour le renouvellement des réseaux et la réhabilitation des ouvrages. Au total, ce sont près de 44M€ qui ont été investis, dont plus de 25M€ dédiés à ces missions.

Sur la seule année 2024, ce sont près de 5M€ qui y ont été consacrés, soit 65% du budget total d'investissement.

En parallèle, 13% de nos dépenses d'investissement ont été allouées aux travaux de sécurisation de la distribution d'eau potable. Signe d'une bonne santé financière, ces investissements ont été financés sans recours à l'emprunt.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2024	MONTANT
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 687 648 €
VENTE D'EAU AUX ABONNÉS	11 360 128 €
VENTE D'EAU EN GROS	149 028 €
TRAVAUX DE RACCORDEMENT	328 326 €
AUTRES RECETTES	1 850 166 €
DÉPENSES D'EXPLOITATION	6 181 443 €
ACHAT D'EAU EN GROS	336 094 €
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 539 724 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 098 341 €
INTÉRÊT DE LA DETTE	207 284 €
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	7 506 205 €
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS EN COURS	885 085 €
ÉPARGNE NETTE DÉGAGÉE	6 621 120 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7 850 738 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	91 744 €
BESOIN DE FINANCEMENT	7 758 994 €
ÉPARGNE NETTE UTILISÉE	6 621 120 €
EMPRUNT	0 €
RÉSERVES DE FINANCEMENT UTILISÉES	1 137 874 €

À quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque le Syndicat d'Eau de l'Anjou encaisse

100€



57€
permettent l'autofinancement des investissements du syndicat

(renouvellement des ouvrages et des canalisations d'eau potable, etc.)

36€

financent les dépenses d'exploitation du réseau
(production, distribution, facturation)
et le fonctionnement du syndicat
(salaires, achats et charges)



7€

financent le remboursement des dettes



ÉTAT DES LIEUX DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale et Territoriale des Comptes (CRTC) des Pays de la Loire, juridiction financière chargée de vérifier les comptes des collectivités et de juger d'éventuels conflits relatifs à ces comptes, a sollicité notre syndicat à l'été 2024 pour procéder à un examen de notre gestion sur la période 2018 - 2024.

L'analyse rendue par cette autorité indépendante confirme la pertinence de l'action du SEA et souligne les défis qu'il reste à accomplir. Elle peut ainsi se résumer en 4 grands axes :

• « Une organisation désormais plus performante »

La création du SEA a permis de simplifier l'organisation du service public d'eau potable sur le territoire de ses quatre communautés de communes membres. La rationalisation des contrats de délégation de service public (DSP) apparaît comme une performance notable. La réorganisation a également permis de programmer des travaux conséquents pour sécuriser l'alimentation en eau potable, améliorer la qualité de l'eau distribuée et le rendement du réseau.

• « Une qualité et une disponibilité de la ressource en eau dégradées »

Les eaux brutes prélevées par le SEA sont notamment polluées par les pesticides, leurs métabolites et les nitrates, ce qui a un impact sur la qualité de l'eau potable distribuée. Pour potabiliser les eaux brutes polluées, le syndicat doit mettre en œuvre des investissements et traitements coûteux : reconstruction d'usines et l'achat de produits de traitement ont augmenté depuis 3 ans.

La participation du syndicat à la reconquête de la qualité des eaux brutes se limite à trois sites de captage classés prioritaires. Les contrats qui s'y succèdent n'atteignent pas les objectifs assignés de réduction des pesticides et nitrates, et ce malgré l'importance des moyens humains et financiers engagés. L'absence de résultats probants, en raison notamment du

manque d'adhésion de tous les agriculteurs à des mesures volontaires, rend urgent l'aboutissement de l'arrêté préfectoral projeté, qui devrait rendre obligatoires des actions ambitieuses et contrôlées.

D'autre part, sur le plan quantitatif, la pression sur la ressource s'est renforcée.

• « Une stratégie à définir »

L'obligation pour le syndicat d'élaborer et de mettre en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux destinées à la consommation humaine (PGSSE) est l'occasion d'agir face à la dégradation de la qualité et de la disponibilité de la ressource.

Pour mieux prévenir ces pressions sur la ressource en eau, une étude a été commandée par le syndicat afin d'optimiser la gestion sur son territoire. En parallèle, le syndicat a engagé le développement d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI).

Il doit également se donner les moyens de suivre les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) des sous-bassins de son territoire.

• « Une situation financière assurant des marges importantes pour relever les défis »

La situation financière du SEA est consolidée et permet des marges de manoeuvre importantes, dont notamment l'auto-financement de ses dépenses d'équipement.

Se doter de moyens supplémentaires permettra une nécessaire montée en puissance pour relever les défis qui se présentent sur son territoire, et plus particulièrement la protection qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Le rapport d'observations complet de la Chambre Régionale des Comptes, est disponible sur le site www.ccomptes.fr

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Journée Mondiale de l'Eau

Vendredi 22 mars

La Journée Mondiale de l'Eau est une journée de sensibilisation à une gestion durable des ressources en eau. Elle est célébrée chaque année par le SEA, en partenariat avec un délégataire, à travers l'organisation de portes ouvertes d'une usine de production d'eau potable sur son territoire. En 2024, près de 50 personnes ont pu découvrir l'usine de Chazé-Henry situé au Nord-Ouest du territoire.



Fête de l'Eau

Jeudi 11 juillet

Depuis 3 ans, la Fête de l'Eau, manifestation estivale gratuite, est organisée par l'exploitant SAUR en collaboration avec notre syndicat.

Cette fête est conçue comme un village pédagogique itinérant visant à sensibiliser chacun au respect de l'eau, à la préservation de la biodiversité et aux bons gestes à adopter pour l'environnement. En 2024, près de 30 participants de tous âges ont pu expérimenter des jeux et ateliers ludiques au coeur du village installé autour du plan d'eau de Marigné sur la commune des Hauts d'Anjou.



Journées Européennes du Patrimoine

Samedi 21 septembre

Les Journées Européennes du Patrimoine ont pour objectif de promouvoir auprès du plus grand nombre la richesse extraordinaire de notre patrimoine sous toutes ses formes au travers de rendez-vous inédits et d'ouvertures exceptionnelles.

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou a décidé de participer à cette dynamique pour la première fois en 2024 afin de permettre au grand public de franchir le seuil d'une usine de production d'eau potable, site habituellement fermé au public. C'est ainsi que le 21 septembre 2024, en partenariat avec l'exploitant VEOLIA, les visiteurs ont pu découvrir l'usine de La Chesnaie, située sur la commune de Brissac-Loire-Aubance. Cette visite guidée a eu pour but de faire comprendre le fonctionnement de l'usine et plus largement d'informer le public sur les enjeux liés à l'eau.



LINKEDIN, NOUVEAU CANAL DE COMMUNICATION

Après le lancement de sa chaîne You Tube en 2023, le Syndicat d'Eau de l'Anjou étend son réseau de communication avec l'ouverture d'un compte LinkedIn en 2024.

Ce réseau social professionnel permet de renforcer notre visibilité auprès de partenaires et d'acteurs institutionnels, techniques et économiques. Il permet également de contribuer aux échanges sur les politiques publiques de l'eau.

Cet espace a vocation à valoriser nos projets, à partager les bonnes pratiques et à témoigner de notre engagement quotidien en faveur d'un service public de l'eau efficient, durable et solidaire.

Rejoignez-nous pour suivre nos actions, découvrir nos initiatives et participer aux réflexions autour de l'eau !



Connectez-vous ici !

LA PRESSE EN A PARLÉ !

Autour d'Angers

Ouest France - 3 octobre 2024

Le syndicat d'eau de l'Anjou se porte bien

Seiches-sur-le-Loir — Le syndicat, qui produit et distribue l'eau potable dans quatre communautés de communes du département, a présenté son rapport d'activité 2023, vendredi en mairie.

Vendredi, en mairie de Seiches-sur-le-Loir, le rapport d'activité 2023 du syndicat d'eau de l'Anjou (1) a été présenté par ses responsables. Ce service public d'eau potable a desservi 74 632 abonnés, représentant une population d'environ 156 500 habitants, mais avec une diminution significative du nombre de nouveaux abonnés.

L'an passé, le syndicat a produit 8 497 861 m³ d'eau potable, provenant à 44,3 % des eaux superficielles, à 40,6 % de nappes alluviales et à 15,2 % d'eaux souterraines. S'y ajoutent des achats qui portent le volume distribué à 10 635 861 m³.

Une « bonne qualité »

L'agence régionale de santé, garante des résultats d'analyse, a qualifié l'eau distribuée par le syndicat « de bonne qualité ». En 2023, les prélèvements ont représenté plus de 115 000 analyses différentes en laboratoire. Sachant qu'un échantillon fait l'objet, en moyenne, de plus d'une centaine d'analyses.

Dans le détail, sur 539 prélèvements réalisés pour connaître la qua-



Thierry Gallard, président du syndicat d'eau de l'Anjou, Christophe Tripet, directeur général, et Valérie Bertin, directrice financière, lors de la présentation du rapport d'activité 2023. (Photo : Ouest France)

lité bactériologique, tous se sont révélés conformes. Concernant les normes physico-chimiques, 862 prélèvements sur 881 se sont révélés conformes, soit 97,8 %. Néanmoins, quelques points restent à améliorer dans les secteurs alimentés par l'usine de Daon.

À noter qu'en secteur rural, le volume des pertes d'eau, qui s'élève à

0,9 m³ par jour et par kilomètre de réseau, se situe en dessous de la norme, mais il existe de très grandes disparités d'un secteur à l'autre.

Enfin, avec 22 millions d'euros de recettes et 7 669 264 € d'investissements, un taux d'endettement d'une année, la situation financière du syndicat d'eau de l'Anjou est qualifiée de bonne, ce qui permet d'envisager

des investissements importants. Notamment la création d'une nouvelle usine à Saint-Georges-sur-Loire.

(1) Il assure la production et la distribution d'eau potable dans les communautés de communes Anjou Bleu Communauté, des Vallées du Haut-Anjou, Anjou Loire-et-Sarthe (CCALS) et Loire-Layon-Aubance.

Le Journal des Entreprises - 3 avril 2024

Le Journal des Entreprises

MAINE-ET-LOIRE # SERVICES # COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou prévoit près de 12 millions d'euros d'investissements en 2024

Publié le 3 avril 2024 à 17h24

1 min de lecture

Premier gestionnaire de réseau d'eau en Maine-et-Loire et troisième de la région, le Syndicat d'Eau de l'Anjou, qui approvisionne 160 000 habitants répartis sur 62 communes du département, a prévu d'investir près de 12 millions d'euros cette année, soit environ 60 % de ses recettes qui s'élèvent à 20 millions d'euros. Le syndicat va ainsi poursuivre les travaux de renouvellement des quelque 5 000 kilomètres de réseau du territoire qu'il utilise, procéder à la réhabilitation de plusieurs châteaux d'eau et autres ouvrages et démarrer la construction d'une nouvelle usine des eaux à Saint-Georges-sur-Loire.

Courrier de l'Ouest - 12 juillet 2024

MAINE-ET-LOIRE



Eau potable en accès libre

Le Syndicat d'eau de l'Anjou vient d'installer une première borne-fontaine à Segré. Le SEA « garantit un accès à l'eau potable gratuitement » à travers cette initiative.

Vingt bornes réparties dans 19 communes vont être installées d'ici la fin de l'été : Segré, Candé, Le Lion-d'Angers, La Jaille-Yvon, Pouancé, Cheffes, Durtal, Jarzé Villages, Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, Rochefort-sur-Loire, Brissac-Loire-Aubance, Saint-Jean-des-Mauvrets, Juigné-sur-Loire, Thouarcé, Saint-Rémy-la-Varenne, Chalonnes-sur-Loire, Le Louroux-Béconnais, La Pouéze, Vern-d'Anjou. Ces bornes-fontaines seront recensées sur une carte numérique.

FEUILLE DE ROUTE DU SYNDICAT

En 2022, les élus ont fixé une feuille de route jusqu'à la fin de leur mandat en 2026.

Autour de 3 ambitions...

Se positionner comme un acteur reconnu du cycle de l'eau, qui contribue à inscrire la gestion de la ressource comme préoccupation majeure sur le territoire.

#légitimité #sensibilisation #protection

Garantir les conditions d'une exploitation et d'une distribution d'eau pérenne, adaptée et économiquement soutenable auprès des usagers.

#mission #expertise #pilotage

Construire dès à présent, collectivement, les réponses aux enjeux de demain pour assurer l'équilibre entre évolution des besoins et raréfaction des ressources.

#mobilisation #écologie #partenariat

...déclinées en 100 projets stratégiques

Pour atteindre ses ambitions, le SEA met en œuvre un portefeuille d'une centaine de projets stratégiques dont les avancées sont régulièrement étudiées par les élus et les équipes.

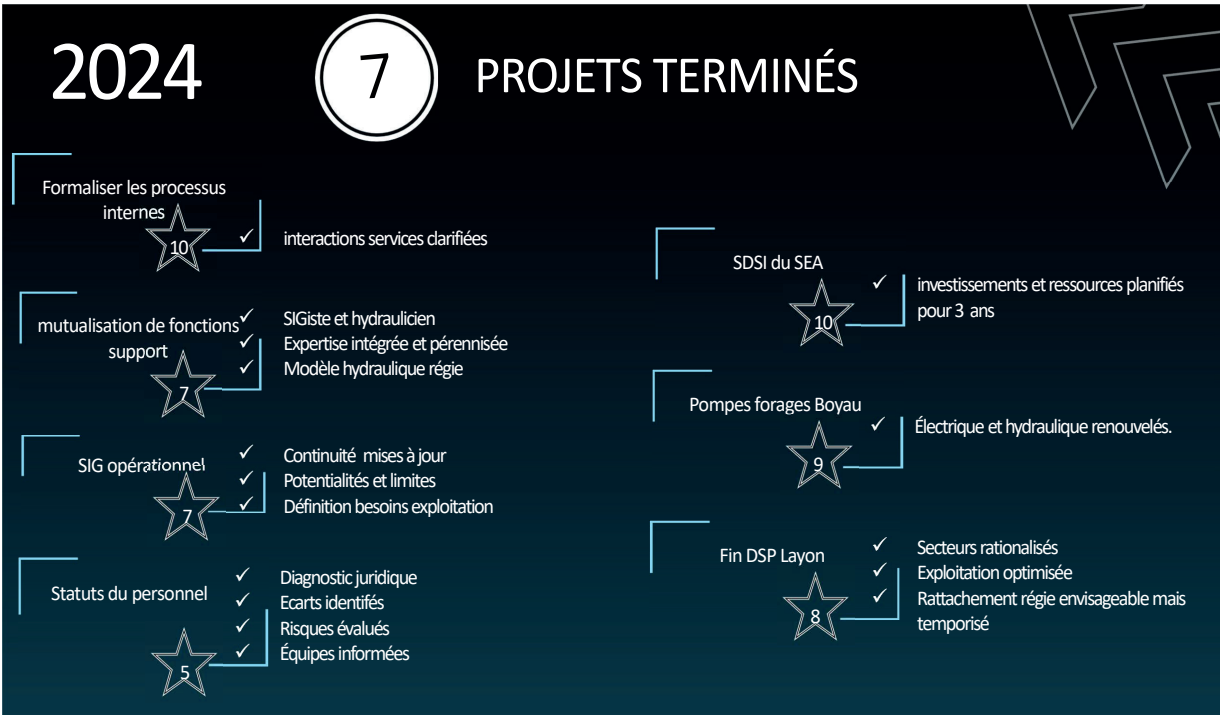
Vie de la feuille de route en 2024

Les équipes se sont réunies 5 fois autour du portefeuille de projets, dont 3 revues de projets complètes. Elles ont fait remonter aux élus les avancées à l'occasion de 2 comités de pilotage.

Le portefeuille gagne 5 nouveaux projets, portant le nombre de projets stratégiques à 103.

24 projets progressent, pour un taux de réalisation de + 6.6% sur l'année, soit 72,7% d'avancement global.

7 projets ont été finalisés sur la seule année 2024, portant à 59 le nombre global de projets déjà terminés.



GARANT D'UNE EXPLOITATION PÉRENNE ET ÉCONOMIQUEMENT SOUTENABLE

Doté de toutes les compétences en eau potable sur son territoire - production, stockage, distribution, préservation -, le Syndicat d'Eau de l'Anjou délègue l'exploitation de son service public à des entreprises privées spécialistes de l'eau potable (VEOLIA et SAUR) sur 80% de son territoire, et exploite le service en régie directe sur les 20% restants.

 Sièges (Beaucouzé)

 Réservoirs

 Usines de production

 Points d'accueil permanents

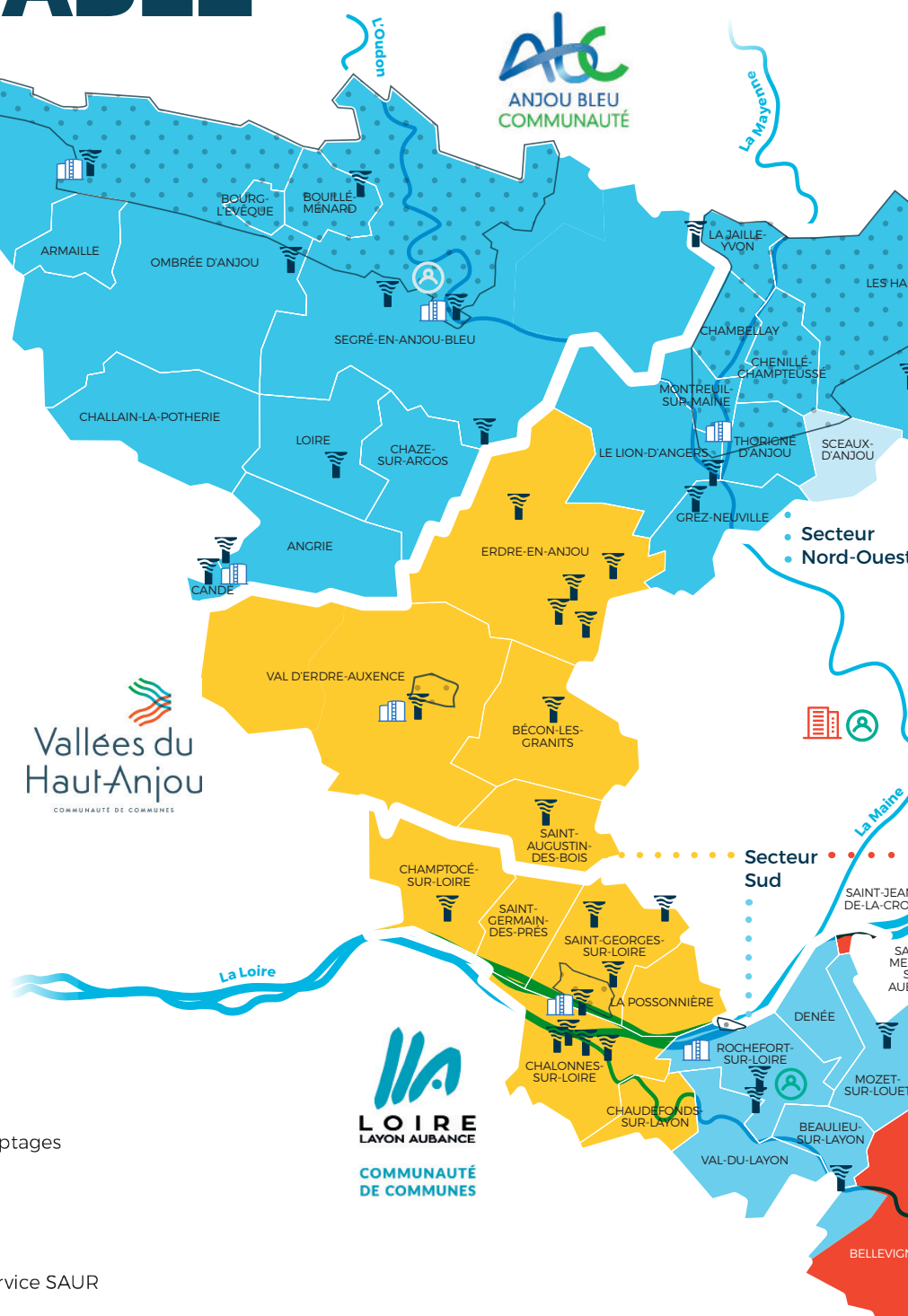
 Périmètres de protection des captages

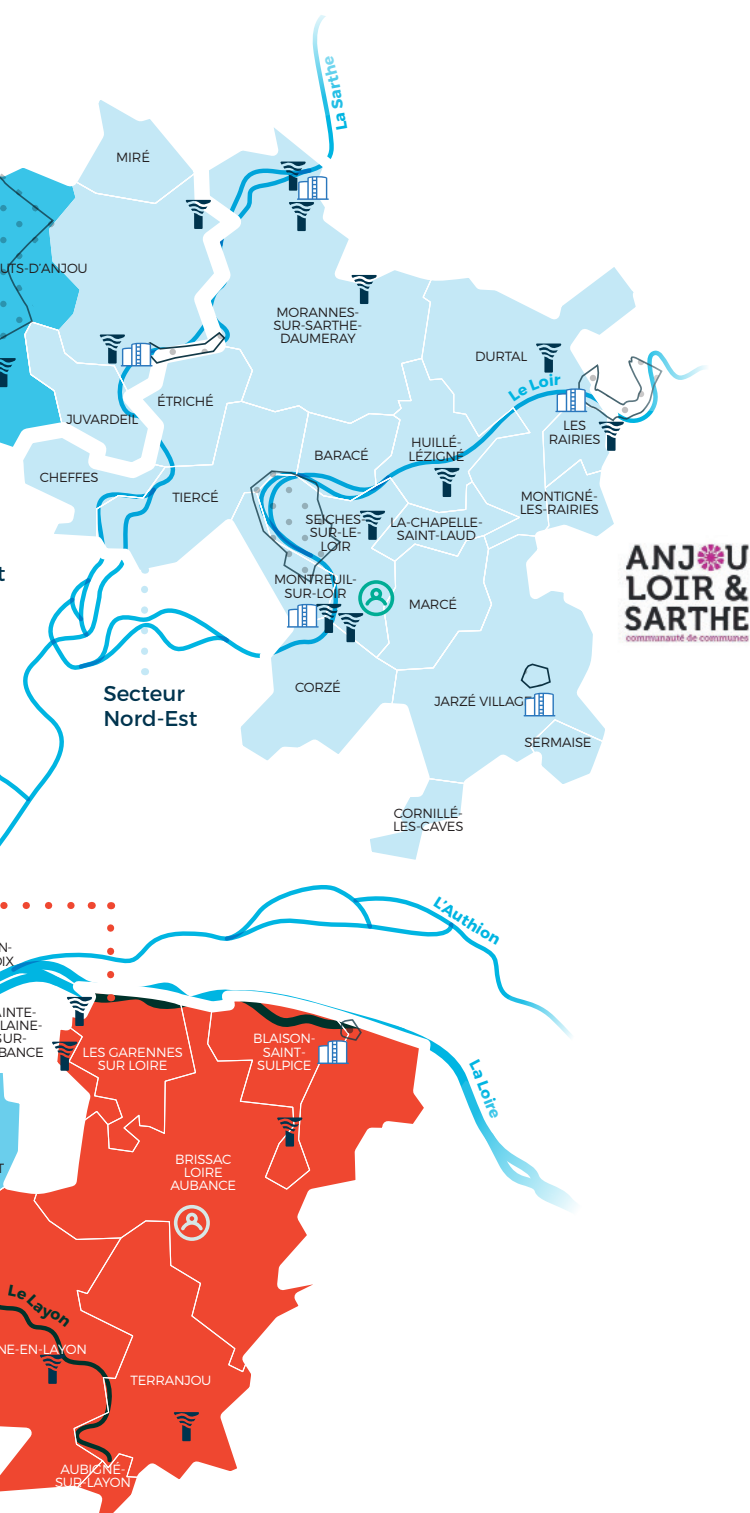
 Exploitant SAUR

 Exploitant VEOLIA

 Régie SEA

 Régie SEA avec prestation de service SAUR





PATRIMOINE

Le patrimoine majoritairement rural est caractérisé par un linéaire important de réseaux : près de 70 mètres linéaires (ml) par abonné.

À titre de comparaison, nos voisins d'Angers Loire Métropole possèdent environ 2 400 km de réseaux pour 2 fois plus d'habitants desservis. (Source : ALM).



9,5 millions de m³

d'eau brute prélevés

19 captages

- 7 forages d'eaux souterraines,
- 5 puits dans la nappe alluviale de la Loire,
- 6 captages en rivière.



8,4 millions de m³

d'eau potable produits

12 unités de production



71 réservoirs

d'une capacité de stockage totale de 40 000 m³

dont 29 châteaux d'eau



32 stations de surpression

5 000 km

de réseaux d'eau potable

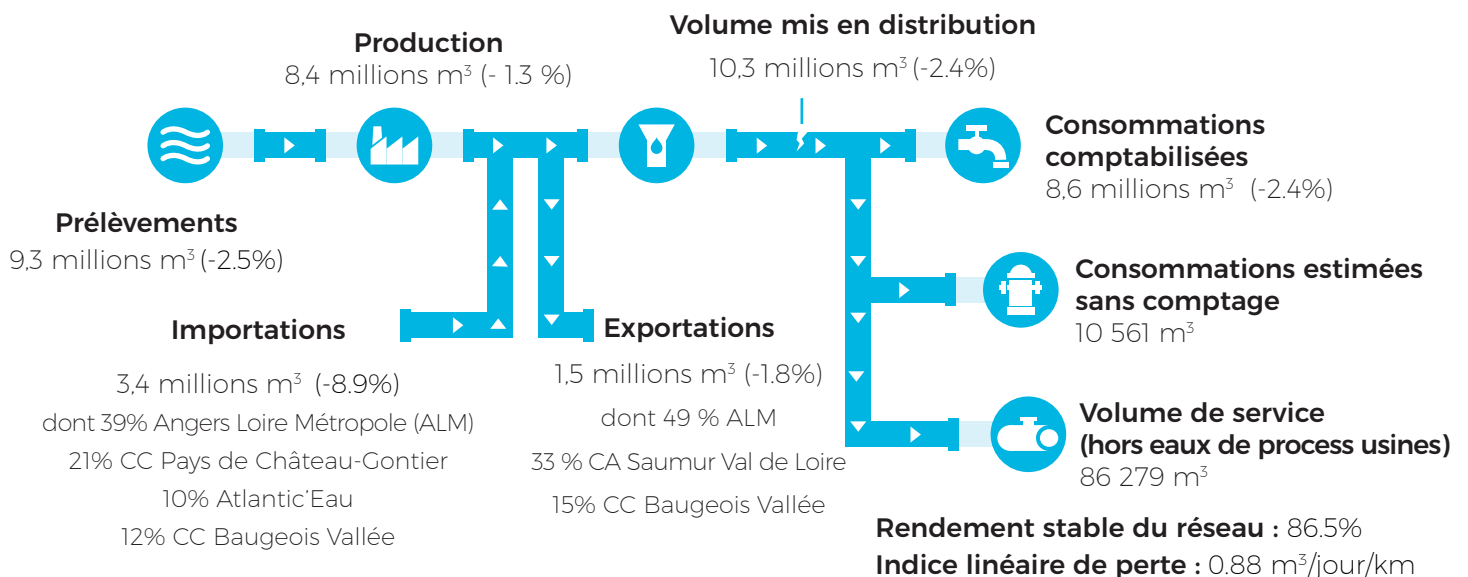
UNE EXPLOITATION PERFORMANTE

Baisse globale de la consommation

Malgré le départ de la commune de Saint-Sigismond, le nombre d'abonnés continue d'augmenter légèrement (+ 0,2%). Ce changement n'a toutefois pas influé sur la consommation globale à l'échelle du territoire,

puisque nous assistons depuis deux années consécutives à une baisse de la consommation d'eau potable (-4% sur 2 ans), probablement en lien avec les conditions climatiques (années pluvieuses).

Un bon niveau de rendement du réseau



L'exploitation en 2024 : faits marquants

Mai : fuites au niveau du génie civil de l'usine de Jarzé, correction par l'application d'une résine d'étanchéité.

Test d'alimentation sur le secteur de la Régie coordonné avec Angers Loire Métropole. Ce test s'est déroulé en parfaite coordination avec les équipes d'ALM et s'est avéré concluant : cette alimentation permet de couvrir entièrement les besoins de la Régie en période de consommation moyenne.

Juin : arrêt définitif de l'usine de Rochefort-sur-Loire. Ce secteur est aujourd'hui alimenté par l'usine de Saint-Georges-sur-Loire.

Juillet : problème d'alimentation d'eau sur le réseau de la commune déléguée de Beauvau (Jarzé Villages) lié à un bouchon de calcaire.

Octobre : inauguration des nouveaux locaux d'exploitation et de l'accueil clientèle de VEOLIA sur la commune de Brissac-Loire-Aubance (secteur Sud).

Inauguration du nouvel accueil clientèle et des bâtiments d'exploitation de VEOLIA dans la zone d'activités des Fontenelles à Brissac-Loire-Aubance.



Évolution des contrats de délégation de service public

Pour préparer la fin de contrat de délégation dans le secteur du Layon fin 2025, l'année 2024 a été marquée par une réflexion sur le prochain mode de gestion de ce secteur. Pour ce faire, une projection a été menée sur 2026-2028 :

- > Le secteur « Cœur Layon » (Beaulieu-sur-Layon, Rochefort-sur-Loire et Val-du-Layon) sera exploité via une nouvelle prestation de services de 3 ans (consultation en cours).
- > La commune déléguée de Rablay-sur-Layon sera intégrée au contrat de délégation de service public du secteur Sud-Est, exploité par VEOLIA, afin que la commune de Bellevigne-en-Layon soit gérée par un unique exploitant, simplifiant ainsi les relations avec les usagers.
- > Les communes de Denée et de Mozé-sur-Louet seront intégrées au contrat de délégation de service public du secteur Sud-Est, exploité par VEOLIA, afin de permettre une continuité géographique et hydraulique entre Saint-Jean-de-la-Croix et Saint-Melaine-sur-Aubance.

En 2024, 2 avenants ont été conclus avec la société SAUR, sur les contrats Nord-Est et Nord-Ouest. L'enjeu étant la mise en place de redevances pour remplacer la tarification « parts collectivités ». Ces redevances permettront au SEA de garantir un montant de recettes fixes, limitant ainsi les risques liés aux baisses de consommation.

ACTUALITÉS CLIENTÈLE

En raison de contraintes organisationnelles, des retards importants de facturation et l'arrêt ou le décalage de la mensualité ont eu lieu durant l'année.

Ainsi, aucune facture de consommation n'a été émise en 2024 pour les usagers du Louroux-Béconnais, La Possonnière, Bécon-Les-Granits et Chalonnes-sur-Loire.

La régie

- > En début d'année, un bâtiment modulaire a été installé sur le site de l'ancienne usine de Saint-Georges-sur-Loire pour améliorer la prise de poste des équipes. Une solution provisoire en attendant la livraison des nouveaux locaux fin 2027.
- > De février à mars, six pompes des 3 puits à drain de Saint-Georges-sur-Loire ont été remplacées. Cette opération était également l'occasion de procéder à la réfection complète de leur alimentation électrique et à l'installation de variateurs pour sécuriser le pompage et réduire leur consommation électrique.
- > En anticipation de la fin prochaine de la 2G et de la 3G, les équipements de supervision ont été remplacés par des équipements plus récents.
- > L'année a également été marquée par le lancement de la refonte du Système d'Informations Géographiques.

-> **Vers l'automatisation de l'astreinte** : en 2024 seulement 8 semaines d'astreinte ont été assurées par VEOLIA dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

-> Au total 1 466 compteurs communicants ont été renouvelés en 2024, poursuivant ainsi le déploiement de la radiorelève.

Réfection électrique des pompes à drain du captage de Saint-Georges-sur-Loire.



UNE HARMONISATION DU PRIX DE L'EAU PLUS SOLIDAIRE

En 2024, le Syndicat d'Eau de l'Anjou proposait 18 prix de l'eau différents allant de 2,59 € à 3,10 € TTC/m³ pour une consommation type de 120 m³. La structuration de ces tarifs est très différente d'un secteur à l'autre :

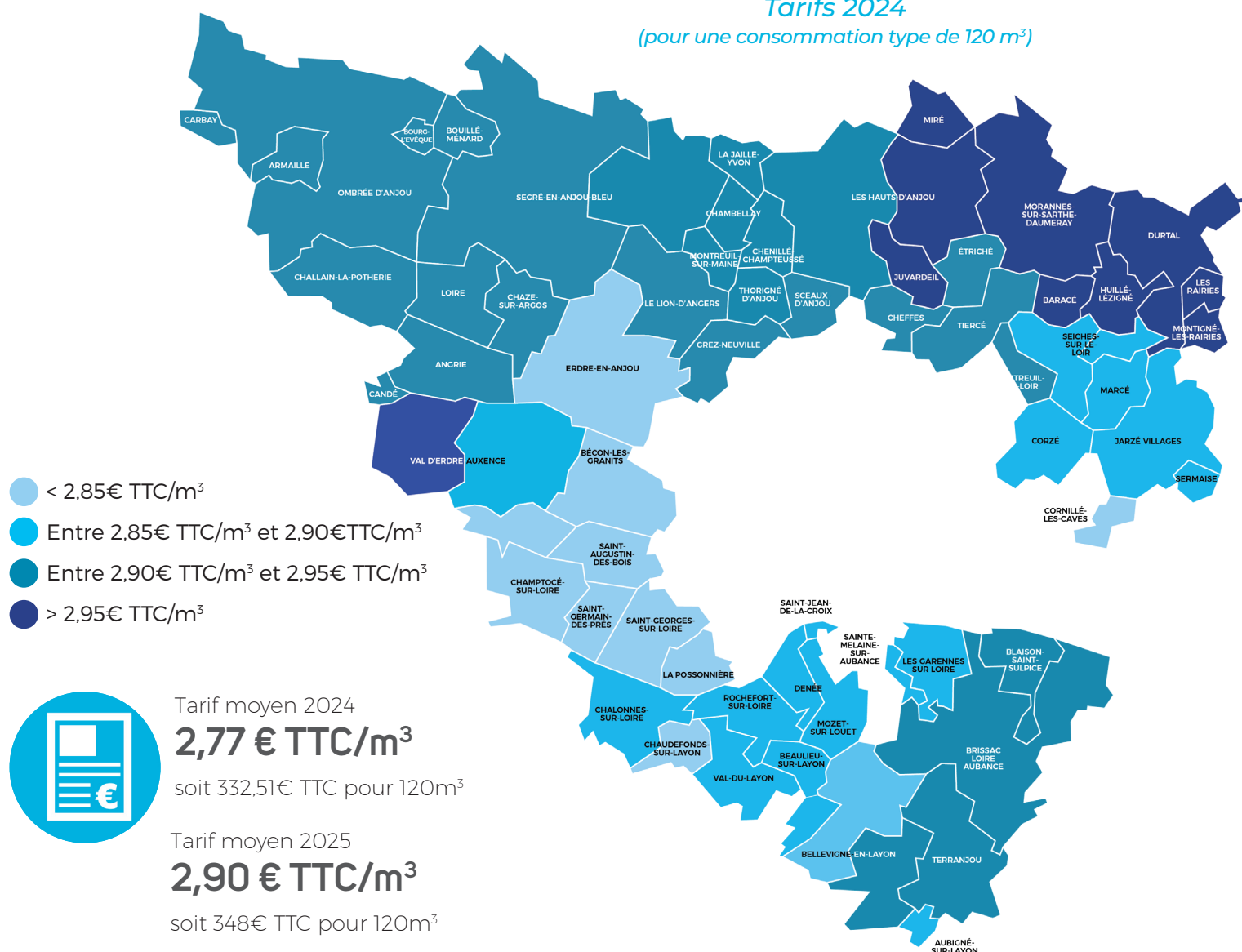
- des parts fixes allant de 85,75 € à 94,57 € TTC/an,
- 10 secteurs avec des tranches tarifaires, souvent dégressives, à partir d'une certaine consommation,
- un secteur avec un tarif spécifique aux industriels (part fixe élevée et part variable faible).

Un m³ bientôt au même prix pour tous

En 2020, le syndicat a décidé d'engager une politique d'harmonisation tarifaire afin que chaque usager bénéficie d'une même qualité de service au même prix. Le comité syndical a ainsi voté l'harmonisation des tarifs à l'horizon 2026, en supprimant progressivement les tranches tarifaires et en visant une part fixe égale à 30 % pour une consommation type de 120 m³/an.

Tarifs 2024

(pour une consommation type de 120 m³)



Cette politique d'harmonisation tarifaire prend en compte les besoins d'investissements prévus dans le cadre du schéma directeur du SEA, qui nécessitent une hausse progressive des recettes jusqu'en 2030.

Elle est ajustée tous les ans, notamment pour prendre en compte l'inflation.

Ainsi, pour 2024, les élus ont voté en décembre 2023 des tarifs prenant en compte une inflation à hauteur de 4.9 %, (puis 2.1% pour l'année 2025).

Dans le même temps, les variations des tarifs des délégataires ont été compensées par un ajustement à la hausse ou à la baisse de la part « collectivité » perçue par le SEA.

RÉFORME DES AGENCES DE L'EAU

L'impact sur votre facture au 1^{er} janvier 2025

Dans le cadre de son nouveau programme, une réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Elle vise à mieux répartir les coûts liés à la gestion durable de l'eau, renforcer la préservation de la ressource et consolider le principe pollueur-payeur pour tous les usagers domestiques, industriels ou agricoles.

Ainsi, certaines composantes des factures ont été ajustées pour tenir compte de ces nouvelles dispositions légales. Les objectifs sont de renforcer l'équité entre usagers, accompagner les projets liés à la gestion de l'eau, et encourager la modernisation des réseaux. La réforme incite les collectivités à investir davantage pour diminuer les pertes d'eau et améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement.

Pour en savoir plus sur la réforme, scannez le QR code

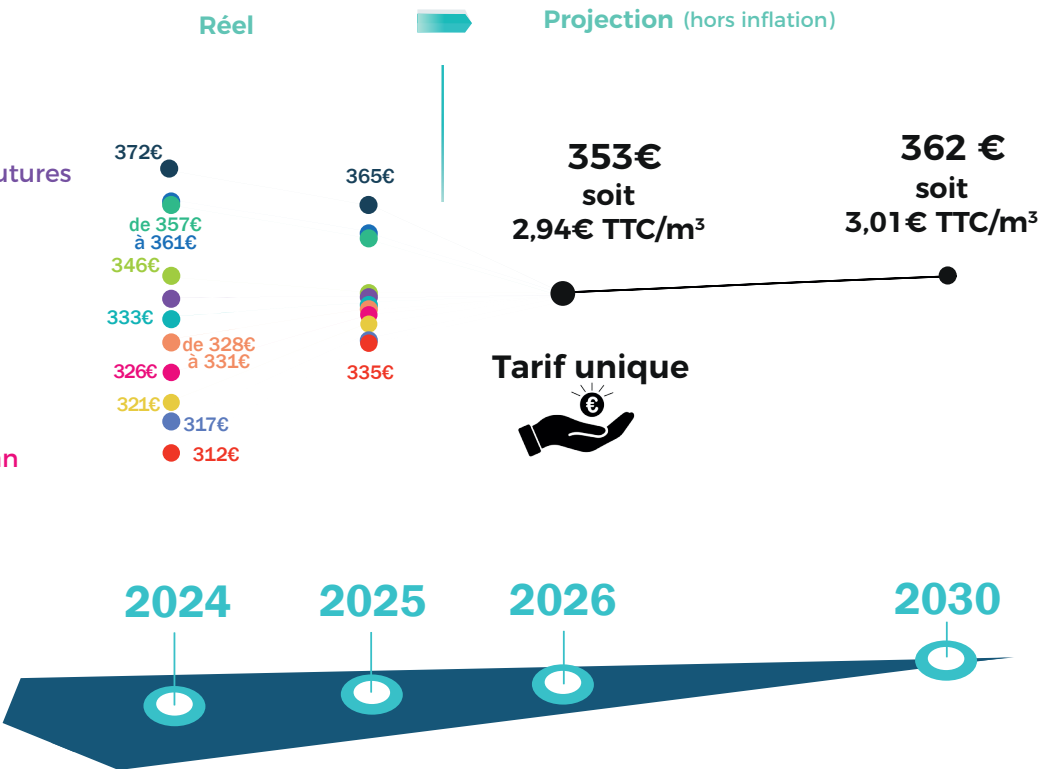


SECTEURS TARIFAIRES

- Miré - Morannes
- Châteauneuf-sur-Sarthe
- La Cornuaille - Durtal
- Segréen - Le Lion d'Angers
- Loir et Sarthe - Tiercé
- Brissac Loire Aubance - Coutures
- Bienné - Nord Anjou
- Layon
- Le Louroux-Béconnais
- Juigné-sur-Loire
- Saint Jean-des-Mauvrets
- Seiches-sur-le-Loir
- Aubigné-sur-Layon
- Chalonnnes-sur-Loire
- La Possonnière - Villemoisan
- Saint-Georges-sur-Loire - Bécon-les-Granits
- Cornillé-les-Caves
- Bellevigne-en-Layon, Chaudefonds-sur-Layon

Projet d'harmonisation tarifaire

Basé sur une consommation de 120 m³ *



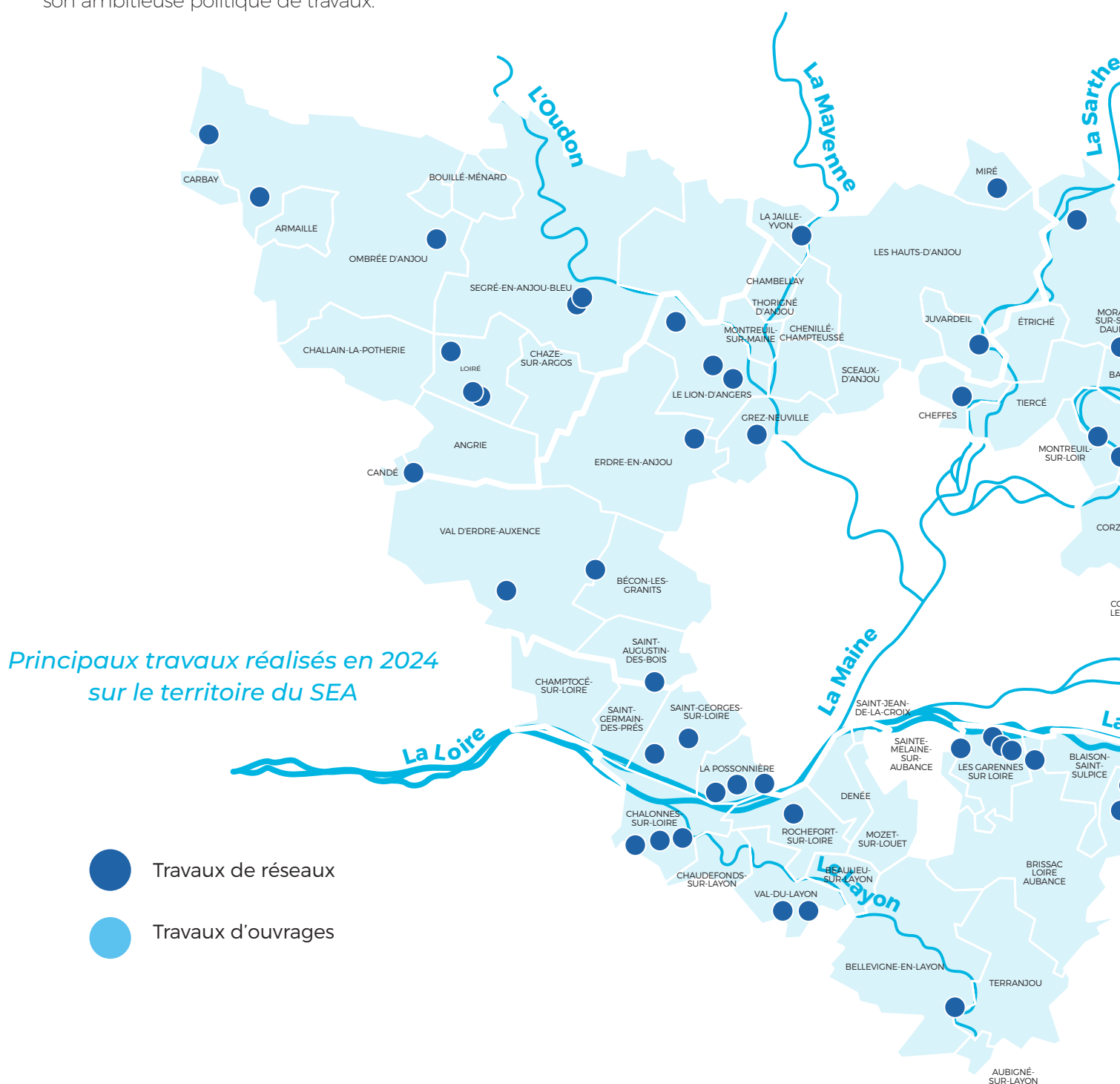
* Tarifs détaillés dans le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2024 (RPQS)
Téléchargeable sur le site www.syndicat-eau-anjou.fr / rubrique « Espace documentaire »

BÂTISSEUR SOLIDAIRE ET ENGAGÉ POUR L'AVENIR

RENFORCER ET SÉCURISER LA DISTRIBUTION D'EAU

En 2024, le Syndicat d'Eau de l'Anjou a engagé près de 5,3 millions d'euros pour mettre en oeuvre son ambitieuse politique de travaux.

Ainsi, ce sont près de 20 km de réseaux et 660 branchements qui ont été renouvelés.



Une politique active sur le terrain

Consolidation du projet de nouvelle usine à Saint-Georges-sur-Loire

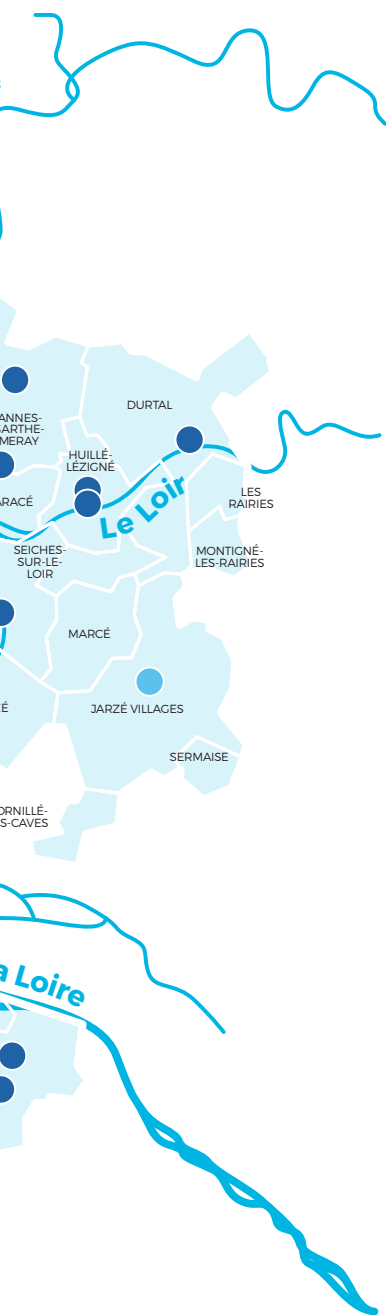
Le projet de construction de la nouvelle usine d'eau potable à Saint-Georges-sur-Loire a été consolidé en 2024, avant le lancement des travaux au printemps 2025.

Cette usine occupera un rôle stratégique au cœur de notre exploitation puisqu'elle alimentera le feeder Sud et par conséquent l'ensemble du secteur Sud-Ouest du syndicat.

Ce projet fait écho à la volonté du Syndicat d'Eau de l'Anjou d'améliorer de manière continue le traitement et la qualité de l'eau distribuée et ainsi d'accroître sa capacité propre à produire de l'eau potable.

Un encorbellement en soutien de conduite à Lézigné

En septembre 2024, une dernière tranche de travaux a été menée pour un montant de 85 427 € concernant le renouvellement de la conduite en fonte alimentant Huillé et Baracé depuis le réservoir sur tour de Lézigné. L'opération comprenait notamment le franchissement du pont de la RD135. En raison de l'insuffisance d'épaisseur du tablier, la conduite a été posée en encorbellement. Les travaux ont ainsi permis d'assurer la sécurisation et la pérennité de l'alimentation en eau.



Une campagne de renouvellement du réseau innovante à Saint-Georges-sur-Loire

Lancée en décembre 2024, une opération importante de renouvellement du réseau a été menée dans le secteur du Château de l'Épinay situé à Saint-Georges-sur-Loire.

Un réseau vétuste

En effet, le réseau existant, constitué d'anciennes conduites en PVC, présentait de nombreuses faiblesses. Au-delà de l'usure des matériaux, des défauts de fonctionnement récurrents avaient été constatés, notamment une mauvaise tenue mécanique des assemblages, des casses ponctuelles, ainsi que des difficultés d'exploitation sur le réseau. Ces dysfonctionnements répétés compromettaient la fiabilité hydraulique et la pérennité du service, rendant ainsi un renouvellement indispensable.

Pour envisager ces travaux, une technologie de pose originale a été imaginée : le recours à une trancheuse.

Un choix technique avantageux

Plutôt qu'une tranchée ouverte traditionnelle, l'intervention par trancheuse a été privilégiée pour ses multiples bénéfices :

- **Réduction de l'emprise du chantier** : entre 30 et 40 cm contre 80 cm à 1 m habituellement.
- **Volume de terrassement moindre** : réduction des déblais à évacuer et des matériaux de remblai à réinjecter.
- **Rapidité d'exécution** : cadence de 200 m/jour, limitant la durée d'intervention.
- **Nuisances réduites** : diminution du bruit, de la poussière et des perturbations sur la voirie. Un atout majeur dans ce cadre paysager et touristique sensible.

Un renouvellement raisonné et adapté au territoire rural

Au total, ce sont 1 425 m de conduites et 23 branchements individuels qui ont été remplacés dans cette opération. Le choix de la trancheuse, associé à un dimensionnement précis des travaux, a permis de répondre à la fois aux exigences d'exploitation du réseau, aux contraintes environnementales et à l'objectif de maîtrise des coûts globaux.



L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS

Des bornes fontaines sur le territoire

En 2024, le Syndicat d'Eau de l'Anjou a mené une campagne de déploiement de bornes fontaines sur son territoire. Au total, près de 18 bornes fontaines ont été implantées, avec pour objectif d'offrir à chacun un accès gratuit, simple et pratique à une eau potable de qualité.

Installées dans des lieux fréquentés comme les places, parcs ou sites touristiques, ces bornes s'intègrent parfaitement au mobilier urbain grâce à leur design épuré et intemporel. Fabriquées en France et équipées d'un système anti-gel, elles fonctionnent toute l'année.

Reliées directement au réseau public, elles distribuent la même eau que celle du robinet, garantissant sécurité et qualité. Ces points d'eau permettent aussi de réduire l'usage des bouteilles en plastique en facilitant le remplissage de gourdes ou de bouteilles réutilisables, un geste concret pour l'environnement.

Avec l'augmentation des épisodes de chaleur, ces bornes deviennent essentielles : elles apportent confort et sécurité aux habitants, touristes, sportifs ou encore personnes en situation de précarité. Grâce à leur robinet manuel, chacun peut gérer sa consommation et éviter le gaspillage.

Déployées avec les partenaires Saur et Veolia, ces dispositifs contribuent à une gestion solidaire et durable de la ressource en eau et confirment le rôle du syndicat, garant d'un service public solidaire.

Pour découvrir l'implantation des bornes sur le territoire, c'est ici !



Inauguration de la première borne fontaine installée à Segré-en-Anjou-Bleu



Un événement à découvrir sur notre chaîne Youtube

L'engagement à l'international

Soucieux d'inscrire son action dans un partenariat durable, notre syndicat a continué en 2024 de soutenir les 3 mêmes associations de solidarité internationale à hauteur de 2 000 € chacune.

Agriculteurs Français et Développement

International - AFDI 49 a participé à la transition agroécologique en Tunisie en réalisant une étude sur les pratiques d'irrigation, les pertes d'eau et l'installation d'une irrigation connectée.

La Tontine a installé un forage et une pompe solaire dans le village sénégalais de Keur Adijel. Cette installation allège la pénibilité du travail des femmes et des activités de maraîchage.

AVEC l'Ethiopie a foré un puits dans le village rural de Maynet Woyrayre (118 habitants, 25 familles). Le puits amène l'eau potable à proximité, réduit les risques sanitaires et libère le temps des femmes et des enfants pour d'autres activités.

Pompe à bras installée à Maynet Woyrayre (Éthiopie).



LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS

Une diversité de ressources en eau

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou dispose de 17 captages qui ont prélevés 9,3 millions de m³ d'eau en 2024 provenant de 3 types ressources différentes : **les nappes phréatiques** (sables du pliocène, nappe du Cénomani et ancienne mine de fer de Chazé-Henry), **la nappe alluviale de la Loire** et **les eaux superficielles** (l'Oudon, la Mayenne, la Sarthe et le Loir).

L'année 2024 figure parmi les années les plus pluvieuses enregistrées depuis les 10 dernières années, avec 803 millimètres de pluie contre 700 millimètres en moyenne en Maine et Loire. Cette pluviométrie excessive a contribué à augmenter de manière significative le niveau des rivières et des nappes d'eau souterraine, en particulier celles situées à l'Ouest du département.

Carte des ressources en eau du territoire



Eaux superficielles ou de surface



Eaux souterraines et nappes phréatiques



Nappes alluviales



**9,3 millions de m³ d'eau
prélevés en 2024**

Étude sur les ressources en eau

Le Syndicat d'eau de l'Anjou a lancé le 26 avril 2024 une étude d'optimisation de la gestion des ressources en eau potable sur son territoire pour un coût de 144 000€. L'objectif de cette étude est d'abord d'améliorer la connaissance actuelle sur l'état et l'exploitation des ressources. Il s'agit par ailleurs d'anticiper les difficultés futures en évaluant l'impact du changement climatique, l'évolution de la consommation sur la disponibilité et la qualité des ressources. L'étude, divisée en 4 phases, a été confiée aux groupements BRL Ingénierie et Nosika pour une durée d'un an et demi. La première phase, correspondant à un état des lieux, a été présentée en COPIL le 26 novembre 2024.



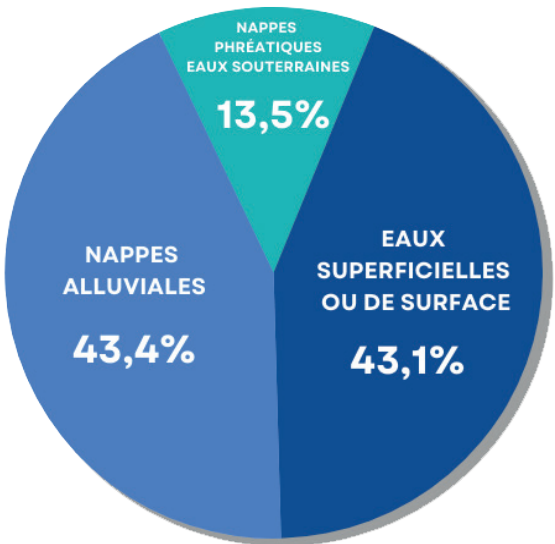
3 principaux points sont à retenir :

- Problématique actuelle davantage liée à la dégradation de la qualité des masses d'eau superficielles qu'au manque de disponibilité,
- Bonne sécurisation générale du territoire mais une forte dépendance à la Loire,
- À l'horizon 2050, le changement climatique pourrait entraîner une aggravation des écarts d'intensité entre précipitations hivernales et assecs estivaux, avec la baisse du débit des fleuves en été et en automne, et une recharge des nappes plus tardive.

BON À SAVOIR

Les aquifères de socle, situés sur le Massif armoricain, sont plus réactifs aux intempéries et peuvent donc se recharger plus vite, mais ils ont également une sensibilité plus importante à la sécheresse ce qui peut induire une décharge tout aussi rapide. C'est le cas de la nappe des mines de fer de Chazé-Henry, exploitée par le syndicat, qui a vu son niveau augmenter de plus de 450% entre le début et la fin de l'année 2024, alors qu'elle subissait une baisse inquiétante ces deux dernières années.

Répartition de l'exploitation des ressources en eau du territoire



Un contrôle strict pour une eau de consommation de qualité

L'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés en France. Elle fait l'objet d'un **suivi qualité très strict destiné à garantir la sécurité sanitaire**. En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le syndicat applique une surveillance permanente par le biais de la réalisation de 1 000 prélèvements d'eau par an comprenant la recherche de près de 500 paramètres. La potabilité de l'eau est définie selon 63 critères répartis en 5 grandes classes :

- **Critères physico-chimiques** (pH, T°, dureté, conductivité...)
- **Critères organoleptiques** (couleur, odeur, goût...)
- **Critères microbiologiques** (germes pathogènes, virus, bactéries, parasites...)
- **Critères liés aux substances indésirables** (nitrates, pesticides...)
- **Critères liés aux substances toxiques** (arsenic, cyanure, chrome, hydrocarbure...)

Pour chaque paramètre, une limite ou référence de qualité est fixée par la directive-cadre sur l'eau (DCE) à l'échelle européenne. En cas de non-conformité, et en fonction de leur nature, des actions correctives sont immédiatement appliquées afin de rétablir la qualité de l'eau :

- **Pour une non-conformité occasionnelle**
-> Application d'une procédure corrective immédiate (ex. ajout de chlore...).
- **Pour une non-conformité régulière**
-> Mise en oeuvre de travaux d'amélioration des systèmes de traitement.
- **Pour une crise sanitaire**
-> Arrêt du système combiné à une alerte aux usagers et aux services publics (État et collectivités) et à l'application de procédures de crise.



BON À SAVOIR

Une campagne d'une centaine d'analyses CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) a été réalisée durant l'année 2024 sur les portions du réseau identifiées les plus à risques. Sur l'ensemble des analyses, 9 se sont avérées non conformes. Des mesures ont été prises pour chacune d'elles afin de restaurer la qualité de l'eau au plus vite (purge en bout de réseau, modification du maillage ou renouvellement des canalisations PVC).

Actuellement les grands enjeux du syndicat sont :

- **Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)** est un composé chimique issu des conduites en PVC datées d'avant 1980 et pouvant être relargué dans l'eau distribuée. Cette pollution apparaît après les processus de traitement de l'eau et ne peut être résolue que par la purge du réseau ou le remplacement de la canalisation.
- **Les nitrates et métabolites de pesticides** sont des résidus chimiques issus de l'agriculture conventionnelle, ces molécules sont de plus en plus présentes dans les ressources. Cette pollution nécessite un traitement de l'eau au charbon actif et la mise en place d'actions environnementales pour protéger la ressource.

TAUX DE CONFORMITÉ DE L'EAU DU SEA



Le syndicat en action

Captage de Saint-Georges-sur-Loire : projet d'un nouveau puits à drains

En raison de sa faible productivité et de son manque de fiabilité en période d'étiage de la Loire, le Syndicat d'Eau de l'Anjou a pour projet de remplacer le puits P1 par un nouveau puits à drains rayonnant plus performant. Ce captage permettra de sécuriser l'alimentation en eau

en période de sécheresse et d'augmenter la productivité annuelle pour répondre à la hausse des capacités d'exploitation de la nouvelle usine. Le projet est initié et le début des travaux est prévu en 2026.

Puits P1 situé dans le champ captant de Saint-Georges-sur-Loire.



Captages de Vritz-Candé : régénération des forages des Kiriaies

Une opération de nettoyage mécanique des forages des Kiriaies F1 et F2 a été réalisée entre le 7 et le 20 juin 2024 dans le but d'améliorer la productivité des ouvrages. Les crépines ont ainsi été brossées puis nettoyées par air-lift (soufflage) afin de décolmater les parois et retirer les dépôts accumulés sur les dernières années. Malgré le succès de l'intervention, il n'a malheureusement pas été observé de gain de productivité. Cela peut provenir d'un colmatage plus profond du massif filtrant. Le Syndicat d'Eau de l'Anjou réfléchit à un autre type d'intervention.

Nettoyage mécanique des forages avec une brosse en nylon pour décolmater les dépôts accumulés sur les parois.



Captages prioritaires de Vritz-Candé et du Louroux-Béconnais : animation agricole



Le 4 octobre 2024 à Chazé-sur-Argos, le Syndicat d'Eau de l'Anjou a co-organisé et co-financé une demi-journée d'animation technique à destination des professionnels du monde agricole sur la thématique « la gestion des couverts en interculture courte et leurs avantages agronomique, économique et environnemental ». Cet événement, qui s'inscrit dans le programme du Contrat Territorial Eau (CTEau) du bassin versant de l'Erdre et animé par la Chambre d'Agriculture a rassemblé une quinzaine de personnes.

Aire d'alimentation de Captage (AAC) des Thuyas à Vritz

L'AAC des Thuyas a été identifiée par la Région Pays-de-la-Loire comme l'un des territoires pilote pour l'expérimentation de leviers d'actions dans le but d'améliorer la qualité de l'eau.

Ainsi, en plus du Contrat Territorial Eau (CTEau) du bassin versant de l'Erdre, toujours en cours, d'autres projets sont à l'étude en concertation avec la Direction Départementale des Territoires (DDT49), la Région Pays de la Loire, l'Agence de

l'Eau Loire Bretagne et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire tel que l'**Arrêté inter-préfectoral de Zones Soumises à Contraintes Environnementale ou ZSCE**.

Ces programmes d'actions volontaires, planifiés sur 3 ans, comportent des mesures agricoles visant à réduire la concentration en nitrates et produits phytosanitaires dans les eaux brutes souterraines,

Réseau Loire Alerte : exercice de crise

Le 20 juin 2024, le Réseau Loire Alerte, dont est membre le Syndicat d'Eau de l'Anjou, a mené un exercice de crise à Saint-Mathurin-sur-Loire. Le scénario simulait le renversement d'un camion-citerne sur le pont, provoquant une fuite de gazole dans la Loire représentée par des glumelles de riz. Cet exercice avait pour but de tester la réactivité et la coordination des

différents acteurs impliqués (SDIS49, Préfecture, ARS, producteurs d'eau potable). Une fois encore, cet exercice s'est avéré utile et riche d'enseignements, pour préparer les équipes à faire face à ce type de crise, et renforcer la coopération et la réactivité de l'ensemble des parties prenantes sur le territoire.



Syndicat d'Eau de l'Anjou
12 rue Joseph Fourier – 49070 Beaucouzé
Tel. 02 41 34 34 00
contact@syndicat-eau-anjou.fr

www.syndicat-eau-anjou.fr

